



MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER

Liberté
Égalité
Fraternité



DGEF

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

de la direction de l'intégration et de l'accès à la nationalité

JUIN 2023

Direction générale des étrangers en France

Direction de l'intégration et de l'accès à la nationalité

Sous-direction de l'intégration des étrangers

Table des matières

Éditorial du directeur général des étrangers en France, Éric Jalon	4
Introduction par David Coste, directeur de l'intégration et de l'accès à la nationalité.....	5
Partie 1 : Intégration.....	8
1. Actions emblématiques en 2022.....	9
L'accueil des bénéficiaires de la protection temporaire (BPT) ukrainiens.....	9
Le déploiement du programme AGIR.....	9
Une forte mobilisation pour la Semaine de l'intégration.....	10
2. Animation des réseaux.....	11
Des dialogues territoriaux et de gestion pour consolider les liens entre l'administration centrale et les services déconcentrés.....	11
Un dialogue nourri avec le réseau territorial de l'intégration	11
Le développement des Territoires d'intégration.....	12
Une concertation interministérielle constante.....	12
3. Autres projets structurants	13
Des nouveaux marchés de formations linguistique et civique du CIR.....	13
L'expérimentation de formation linguistique à visée professionnelle dans le cadre du CIR	14
Le déploiement du plan de formation « Valeurs de la République et laïcité ».....	15
La mise en ligne de l'application « BonjourBonjour ».....	15
Le partenariat avec le Centre des Monuments Nationaux (CMN)	15
La mise en œuvre de l'accord-cadre signé le 1 ^{er} mars 2021 entre l'État, l'OFII et le service public de l'emploi (SPE)	16
La poursuite des programmes d'accompagnement HOPE et du programme dédié aux familles yézidies.....	16
L'appel à projets national commun DIAN/DIAIR	16
Les crédits déconcentrés.....	16
Le démarrage de la nouvelle programmation FAMI.....	17
La poursuite de la coopération européenne en matière d'intégration	17
Partie 2 : Nationalité	19
1. Actions emblématiques en 2022.....	20
Optimiser les processus	20
Poursuivre la transformation numérique	21
Lutter contre la fraude.....	22
Réorganiser la SDANF pour répondre aux nouveaux enjeux	23

2. Pilotage resserré et animation du réseau territorial.....	25
3. Autres projets structurants	26
 Partie 3 : Foyers de travailleurs migrants	27
1. Actions emblématiques en 2022 sur le PTFTM	27
Revue de programme PTFTM destinée à définir le nombre de structures restant à transformer à la fin de 2022	27
2. Autres projets structurants : l'AAP.....	28
Bilan de l'appel à projets CILPI DIAN 2022	28
3. Pilotage et animation des réseaux	29
 Partie 4 : Portrait de la DIAN	30
1. Missions de la direction de l'intégration et de l'accès à la nationalité (DIAN)	30
La sous-direction de l'intégration des étrangers (SDIE) :.....	31
La sous-direction de l'accès à la nationalité française (SDANF) :.....	31
La commission interministérielle pour le logement des populations immigrées (CILPI) :31	31
2. Organisation	32
3. Moyens budgétaires	33
4. Contacts	33
 ANNEXES.....	35
Annexe 1 : carte des déplacements de la DIAN (année 2022)	36
Annexe 2 : carte du déploiement AGIR.....	37
Annexe 3 : bilan de la Semaine de l'intégration 2022.....	38
Annexe 4 : nombre d'acquisitions de la nationalité française.....	39
Annexe 5 : recherche-action « Covideoscopie ».....	40
Annexe 6 : projet Fab'Lab FMS88.....	42

Éditorial du directeur général des étrangers en France, Éric Jalon

La direction générale des étrangers en France, comme son appellation le suggère, est organisée autour du parcours de l'étranger en France : depuis la délivrance des visas, celle des titres de séjour, jusqu'à son départ, ou au contraire à son intégration et son agrégation à la communauté nationale, en passant par l'organisation de l'accueil des demandeurs d'asile et des procédures les concernant.

Dans cet ensemble, la direction de l'intégration et de l'accès à la nationalité (DIAN) intervient sur deux enjeux particulièrement importants, l'intégration, qu'il s'agisse des primo-arrivants dont les réfugiés, et l'accès à la nationalité française : de l'une comme de l'autre, il s'agit d'être au rendez-vous d'une rencontre exigeante et engageante de part et d'autre. Dans un cas comme dans l'autre, il s'agit d'animer un réseau, celui des préfectures, des plateformes de naturalisation mais aussi celui des grands acteurs : OFII, opérateurs, qui interviennent à nos côtés, celui des collectivités territoriales, qui s'engagent dans ces démarches. Il s'agit d'animer des métiers, de les transformer par la numérisation. Il s'agit de piloter des dispositifs ambitieux, comme le contrat d'intégration républicaine, ou le programme AGIR et les moyens – croissants – que la Nation leur accorde. C'est ce quotidien de la DIAN que retrace ce rapport d'activité 2022.

Un grand merci aux équipes pour leur mobilisation !



Éric Jalon, directeur général des étrangers en France

Introduction par David Coste, directeur de l'intégration et de l'accès à la nationalité



David Coste, directeur de l'intégration et de l'accès à la nationalité

La direction de l'intégration et de l'accès à la nationalité (DIAN) a connu des évolutions importantes en 2022 avec le déploiement et la généralisation sur le territoire de dispositifs dont elle est pilote et a fait preuve de réactivité et d'adaptation face aux conséquences de la guerre en Ukraine avec l'arrivée de nombreux Ukrainiens en France.

En effet, l'invasion de l'Ukraine par la Russie, le 24 février 2022, et le conflit qui dure depuis lors, ont forcé à l'exil de millions de personnes vers les pays de l'Union européenne. La France a ainsi accueilli plus de 110 000 déplacés d'Ukraine depuis février 2022. Sous le pilotage de la CIC Ukraine, la DIAN s'est particulièrement mobilisée pour accompagner ces bénéficiaires de la protection temporaire (BPT) dans l'apprentissage du français et l'accès à l'emploi et favoriser ainsi leur intégration dans la société française.

L'année 2022 a par ailleurs permis à la DIAN de franchir le cap de la généralisation de dispositifs à l'ensemble du territoire en matière d'intégration et d'accès à la nationalité : AGIR et NATALI.

Le travail avec les partenaires interministériels tels que la DIAIR, la DIHAL, l'OFII, le ministère du travail et Pôle Emploi, a permis le lancement du programme d'Accompagnement Global et Individualisé des Réfugiés (AGIR) et son déploiement dans 26 départements, avant sa généralisation sur tout le territoire en 2024. Ce programme ambitieux et doté de moyens

budgétaires importants prévoit un accompagnement des réfugiés vers l'emploi, le logement et l'accès aux droits pour favoriser leur intégration en France.

En matière d'accès à la nationalité, l'année 2022 a été marquée par la préparation du déploiement du téléservice d'accès à la nationalité NATALI à l'ensemble des plateformes. La généralisation de ce service va ainsi permettre de rendre la procédure d'acquisition de la nationalité plus accessible, de réduire les délais et d'améliorer l'instruction des dossiers.

La DIAN a également poursuivi son travail de territorialisation, la mobilisation des acteurs de terrain (services de l'Etat local, associations, acteurs socio-économiques) étant indispensable pour la mise en œuvre et la réussite des politiques dont elle la charge. Ses déplacements ont permis une visibilité accrue des besoins des réseaux territoriaux et de son rôle de facilitateur à leur égard ([cf. annexe 1](#)). La DIAN a ainsi déployé des actions de communication à destination de ses réseaux et du grand public. Il s'agit notamment de la campagne sur le programme AGIR, des actions de communication sur différents canaux pour la Semaine de l'intégration, de l'exposition itinérante « Histoires de s'intégrer » ou encore de la cérémonie de naturalisation des personnes ayant bénéficié du dispositif en raison de leur engagement en première ligne pendant la pandémie du Covid19 à l'Opéra Garnier à Paris, en présence de la ministre déléguée à la citoyenneté, Marlène Schiappa. La DIAN a également renforcé sa présence sur LinkedIn au cours de l'année 2022 avec 36 publications. Les posts cumulant le plus grand nombre de vues portaient sur le déplacement de la secrétaire d'Etat à la citoyenneté, Sonia Backès, en Isère, pour le lancement du programme AGIR (11 800 vues), le kit aidant à destination des plateformes d'accès à la nationalité française (11 340 vues) et le « Save the date » de la deuxième édition de la Semaine de l'intégration (8 500 vues).

La Semaine de l'intégration, dont la deuxième édition s'est déroulée du 17 au 21 octobre 2022, a parfaitement illustré l'aspect interministériel, partenarial et territorial de la politique d'intégration des étrangers primo-arrivants, dont les réfugiés, pour garantir les conditions d'une insertion réussie dans la société française. Avec 400 événements consacrés à l'intégration des étrangers sur l'ensemble du territoire, cette Semaine a été une véritable réussite, et a mis en lumière les nombreuses initiatives impulsées au niveau local. Elle illustre également combien les étrangers, dotés d'un titre de séjour, ont toute leur place en France et que leur intégration les concerne au premier chef, ainsi que l'Etat, mais est également l'affaire de tous.

L'année 2022 a également donné lieu à une importante réflexion sur le plan de traitement des foyers de travailleurs migrants (PTFTM), piloté par la CILPI, à l'occasion des 25 ans de ce plan, en particulier sur les leviers envisagés pour surmonter les derniers obstacles permettant sa pleine réalisation.

La DIAN a continué à faire vivre tout au long de l'année qui s'est écoulée ses partenariats avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), en particulier sur le volet formation aux valeurs de la République et avec le Musée national de l'histoire de l'immigration (MNHI) et le Centre des monuments nationaux (CMN) pour favoriser l'accès à la culture aux étrangers primo-arrivants.

Enfin, l'année 2022 a aussi été marquée par la participation active de la DIAN, en fin d'année, au projet de loi « pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration », notamment en matière d'apprentissage du français.

Sur un plan interne, la DIAN a connu d'importantes évolutions en particulier en termes d'organisation, fruit des réflexions du séminaire des cadres de la DIAN du 27 juin 2022, qui avait notamment porté sur les irritants et solutions dans l'organisation du travail ainsi que sur les ambitions de la DIAN. Ce séminaire a permis l'élaboration d'une feuille de route et abouti à la réorganisation au niveau de la plaque direction de la DIAN, avec la création de la mission d'appui au pilotage (MAP) en septembre 2022. La création de la MAP répond aux objectifs de fluidification du traitement des dossiers transverses, du suivi des fonctions supports et d'appui à la direction sur divers sujets. La SDANF a quant à elle aussi connu une profonde réorganisation, initiée fin 2021 et finalisée en décembre 2022, pour faire face aux changements dans les process liés au déploiement de NATALI et améliorer l'efficacité et la cohérence des actions menées. Deux départements, expertise et qualité d'une part, ressources et modernisation d'autre part, ont été créés. L'année 2022 a également été marquée par l'arrivée d'une nouvelle sous-directrice de l'intégration, Anne Baretaud, au mois de mai. La mise en place d'un parcours des nouveaux arrivants a également permis de créer une meilleure cohésion entre les différentes entités, dans une direction géographiquement éclatée.

Le présent rapport n'est pas exhaustif mais vise à partager un certain nombre de projets conduits en 2022 par la DIAN, grâce à la mobilisation de ses équipes et de tous ses partenaires qui ont contribué à les mettre en œuvre au quotidien, et à donner envie de poursuivre à la fois sur les actions engagées et sur l'élaboration de nouveaux projets !

Partie 1 : Intégration

Pleinement interministérielle et pilotée par le ministère de l'intérieur, la politique d'intégration des étrangers se concentre prioritairement sur les actions destinées aux « primo-arrivants » en raison du caractère déterminant des premières années de séjour en France pour l'intégration dans la société française.

Le contrat d'intégration républicaine (CIR) en constitue la pierre angulaire. Sa signature est la première étape du parcours personnalisé d'intégration dans lequel s'engage tout étranger éligible en situation régulière, et désireux de s'installer durablement en France. Le contrat ouvre accès à des formations civique et linguistique, ainsi qu'à des entretiens individualisés réalisés sur les plateformes de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII).

Les actions développées en faveur des déplacés ukrainiens, le déploiement du programme AGIR dans 26 premiers départements et l'organisation de la deuxième édition de la Semaine de l'intégration ont été les temps forts de l'année 2022.

Dans l'instruction aux préfets du 25 janvier 2022, les priorités de la politique d'intégration fixées ont été les suivantes :

- priorité donnée à l'intégration par l'emploi des étrangers ;
- traitement ciblé des bénéficiaires de la protection internationale et des femmes, publics rencontrant des difficultés d'intégration accrues ;
- rôle essentiel de la société civile pour assurer une intégration réussie ;
- extension et approfondissement de la démarche de contractualisation avec les collectivités locales, engagée à travers le dispositif « Territoires d'intégration ».

1. Actions emblématiques en 2022

L'accueil des bénéficiaires de la protection temporaire (BPT) ukrainiens

Le conflit en Ukraine a contraint de nombreux Ukrainiens à fuir leur pays et à se réfugier au sein de l'Union européenne qui a activé le dispositif exceptionnel de la protection temporaire.

La SDIE a été rapidement mobilisée pour organiser l'accompagnement des BPT sur deux volets en particulier : l'apprentissage du français et l'accès à l'emploi, en lien avec la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) et Pôle emploi.

Les actions de formation linguistique (ateliers socio-linguistiques, ateliers « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants », offre numérique) ont été mises à disposition dès le début de la crise. La SDIE a ensuite ouvert aux BPT les formations linguistiques dispensées par l'OFII dans un format adapté¹. Ces actions ont fait l'objet d'une communication renforcée auprès des BPT (pages web et flyers traduits en ukrainien) qui sont accompagnés par les acteurs institutionnels et associatifs.

Plus de 100 000 ukrainiens arrivés sur le territoire français

4,3 M€ mobilisés exceptionnellement sur le Programme 104 action 12

Plus de 7 000 BPT adultes ont bénéficié de cours de français

Le déploiement du programme AGIR



La DGEF, en lien avec la DIAIR, la DGEFP, la délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL) et l'OFII, s'est engagée en 2022 dans le déploiement en France métropolitaine du programme d'Accompagnement Global et Individualisé des Réfugiés (AGIR).

Après une phase de référencement des opérateurs à l'échelle nationale, le lancement de diagnostics territoriaux et la passation de marchés régionaux, le programme a été mis en place de manière opérationnelle au dernier trimestre de l'année 2022 dans 26 premiers départements ([cf. annexe 2](#)). 200 premiers bénéficiaires de la protection internationale ont été pris en charge et les premiers partenariats ont été noués avec les acteurs locaux de l'intégration.

L'équipe projet interministérielle a conçu un outillage pratique pour faciliter le déploiement, mis en place un accompagnement resserré des services de l'Etat et organisé des déplacements de terrain pour échanger avec les acteurs impliqués.

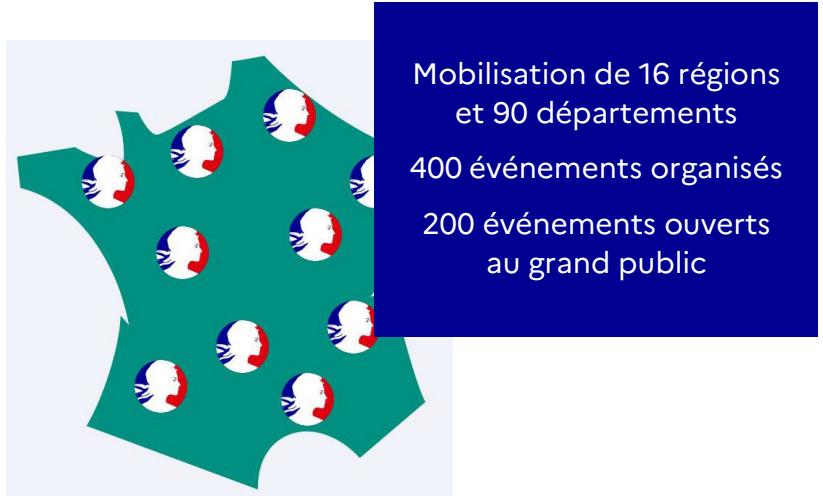
¹ Décret n° 2022-726 du 28 avril 2022 et arrêté du 3 mai 2022 (NOR : INTV2212388A)

Une forte mobilisation pour la Semaine de l'intégration



La deuxième édition de la Semaine de l'intégration, du 17 au 21 octobre 2022, a été un franc succès grâce à l'implication des acteurs locaux : 16 régions et 90 départements en France métropolitaine et en outre-mer se sont mobilisés, avec plus de 400 événements organisés.

Plus de 200 événements étaient ouverts au grand public et l'ensemble des événements a été recensé sur une carte interactive publiée sur le site du ministère de l'intérieur : <https://www.interieur.gouv.fr/actualites/dossiers/semaine-de-l-integration-du-17-au-21-octobre/carte-interactive-des-evenements>



Cette Semaine s'est clôturée par un séminaire rassemblant 250 participants à Paris, avec en ouverture de la journée, la secrétaire d'Etat chargée de la citoyenneté, Mme Sonia Backès, et le ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion, M. Olivier Dussopt ([cf. Bilan de la Semaine de l'intégration, en annexe 3](#)).

2. Animation des réseaux

Des dialogues territoriaux et de gestion pour consolider les liens entre l'administration centrale et les services déconcentrés

Les dialogues territoriaux et de gestion (DTG), auxquels sont conviés la direction de l'asile, la DIAIR et l'OFII, se sont tenus entre septembre et novembre 2022, avec l'ensemble des responsables de budget opérationnel de programme (BOP) régionaux. Des visites ont également été organisées au 2^{ème} trimestre 2022 avec trois premières régions (Île-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur).

Un dialogue nourri avec le réseau territorial de l'intégration

Aux dialogues territoriaux et de gestion, s'ajoutent des réunions mensuelles avec les correspondants régionaux qui permettent des contacts réguliers et de fournir un appui méthodologique au niveau territorial sur les dispositifs à déployer sur les territoires et les priorités de la politique d'intégration.

Le rendez-vous annuel du séminaire du réseau intégration, le 8 février 2022, a réuni plus de 220 participants : préfets délégués à l'égalité des chances et sous-préfets chargés de la politique de la ville, correspondants régionaux et référents départementaux de l'intégration, l'OFII, des collectivités territoriales et des associations, soulignant la mobilisation de tous en faveur de l'intégration des étrangers primo-arrivants. Trois ateliers thématiques sur le parrainage/mentorat, l'insertion des femmes étrangères sur le marché du travail, ainsi que sur les Territoires d'intégration ont permis d'approfondir les échanges.

Lancée en 2020, la diffusion de la lettre d'information s'est poursuivie en 2022. Ainsi, six « Flash Infos » ont été transmis aux correspondants régionaux, référents départementaux intégration, préfets délégués à l'égalité des chances, sous-préfets politique de la ville et secrétaires généraux de préfecture.

La DIAN participe également aux séminaires et formations des DREETS ainsi qu'aux conférences stratégiques du secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales (SGMAS) qui sont des occasions de rendre visibles les grandes orientations de la politique d'intégration des étrangers et de prendre connaissance des sujets connexes en lien avec la politique d'intégration portés par les DREETS.

Le développement des Territoires d'intégration

TERRITOIRES D'INTÉGRATION

La démarche de partenariat avec les collectivités territoriales dans le cadre des « Territoires d'intégration » a connu une nouvelle impulsion avec la fusion par la DIAN et la DIAIR de leurs dispositifs respectifs en un instrument unique, les contrats territoriaux d'accueil et d'intégration (CTAI). Un « kit de mobilisation », contenant un guide méthodologique, une matrice de contrat et un document promotionnel à destination des élus locaux a été diffusé aux membres du corps préfectoral afin de les accompagner dans leurs démarches auprès des collectivités territoriales. Plusieurs CTAI ont ainsi été reconduits ou nouvellement conclus tout au long de l'année avec des collectivités de différentes tailles².

200 partenariats conclus avec les collectivités

10,5 M€ de crédits mobilisés

Une concertation interministérielle constante

En 2022, la grande majorité des 48 mesures interministérielles issues du Comité interministériel à l'intégration (C2I) du 5 juin 2018 étant devenues opérationnelles, la réunion interservices (RIS) permettant de suivre le bon déploiement de ces mesures et de rendre compte de leur avancée au Premier ministre s'est transformée en RIS « Intégration ». Cette instance interministérielle permet ainsi d'échanger sur l'actualité de la politique d'intégration avec l'ensemble des départements ministériels mobilisés.

Un an après l'achèvement des travaux d'évaluation de cette politique, le comité stratégique de pilotage de cette démarche a réuni ses membres (représentants ministériels, d'opérateurs, de services de l'Etat local, d'associations, et bénéficiaires) en septembre pour présenter les principales mesures mises en œuvre depuis.

² Conseil régional de Centre-Val de Loire, métropoles (Lyon, Strasbourg, Grenoble, Dijon, Brest...), villes de taille intermédiaire (Dax, Beauvais, Guingamp, Laval...), établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) situés dans des territoires peu densément peuplés (communautés de communes de Thiers Dore et Montagne dans le Puy-de-Dôme ou encore de Saint-Cyr Mère Boitier en Saône-et-Loire).

3. Autres projets structurants

Des nouveaux marchés de formations linguistique et civique du CIR

Les nouveaux marchés de formation linguistique, de positionnement linguistique et certification et de formation civique sont entrés en vigueur en janvier 2022. La SDIE a appuyé l'OFII dans leur déploiement.

Les prestataires ont fait l'objet en 2022 d'un accompagnement renforcé de la SDIE pour prendre en main les nouvelles mallettes pédagogiques et mettre en œuvre les attendus rénovés du parcours d'intégration républicaine.

Pour le positionnement et la formation linguistiques, l'accompagnement mis en place a compris : 1 plateforme de ressources et de formation en ligne, 10 newsletters, 2 séminaires de travail de deux jours et 2 classes virtuelles de 4 heures pour les coordonnateurs, 2 classes virtuelles de 4 heures pour les coordonnateurs du positionnement linguistique, 5 classes virtuelles de 4 heures pour les formateurs.

En matière de formation civique, les recommandations issues du travail d'évaluation conduit en 2021 ont été intégrées, en particulier le recentrage de la 4^{ème} journée de formation civique sur l'emploi avec la construction d'une offre de formation dédiée à l'offre de service de Pôle emploi. Les modules de renforcement des compétences des formateurs et des interprètes ont intégré de nouvelles thématiques comme l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les violences faites aux femmes, 150 personnes ont ainsi été formées.

Le nouveau document « acte d'engagement à respecter les valeurs de la République »³, devant désormais être signé lors de la demande d'une carte de séjour pluriannuelle, fait l'objet d'une présentation traduite lors de la formation civique.

³ Arrêté du 4 mai 2022 publié au JO du 11 mai 2022 modifiant la liste des pièces justificatives exigées pour la délivrance des titres de séjour.

Bilan comparé des signatures du CIR en 2022

	2021	2022	Évolution
Total des contrats signés	108 909	110 080	1,08%
Répartition par sexe			
Femmes	48 973	52 103	6,39%
Hommes	59 936	57 977	-3,27%
Motifs			
Familial	55 466	47 191	-14,92%
Asile	35 194	27 138	-22,89%
Économique	8 020	13 037	62,56%
Autres	10 229	22 714	122,05%
5 premières nationalités			
Marocaine	10 599	10 316	-2,67%
Afghane	12 170	9 883	-18,79%
Tunisienne	7 312	9 758	33,45%
Algérienne	8 117	6 626	-18,37%
Ivoirienne	5 185	5 453	5,17%
5 premières régions			
Île-de-France	43 029	40 933	-4,87%
Auvergne-Rhône-Alpes	10 253	11 684	13,96%
Occitanie	7 562	7 496	-0,87%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	7 444	6 967	-6,41%
Grand-Est	7 356	6 906	-6,12%

L'expérimentation de formation linguistique à visée professionnelle dans le cadre du CIR

Depuis septembre 2022, une expérimentation de formation linguistique à visée professionnelle dans le cadre du CIR est mise en œuvre à Paris et en Seine-et-Marne. Sur la base du volontariat, les signataires du CIR demandeurs d'emploi dont le niveau de français est inférieur au niveau A1 du CECRL peuvent être orientés vers le dispositif « Compétences de base professionnelle de la Région Ile-de-France » qui allie apprentissage du français et préparation à l'emploi, en lien avec les secteurs économiques en tension du territoire. Cette expérimentation, fruit d'une collaboration étroite entre la région Ile-de-France, l'OFII et la DIAN, fera l'objet d'une évaluation en 2023 et pourra, le cas échéant, être généralisée.

Le déploiement du plan de formation « Valeurs de la République et laïcité »

Dans le cadre de la convention signée le 1^{er} décembre 2021 avec l'ANCT/DGCL, la SDIE a déployé le plan de formation « Valeurs de la République et laïcité » en 2022.

Deux agents de la SDIE ont été habilités et ont formé 28 professionnels de l'OFII et des organismes de formation civique du CIR. Ces derniers seront chargés en 2023 de former leurs pairs, avec un objectif de 840 personnes formées à la fin 2024.

La mise en ligne de l'application « BonjourBonjour »

Bonjour Bonjour

Depuis juillet 2022, la cartographie de l'offre de formation linguistique pour les étrangers primo-arrivants est disponible sur smartphone. L'application « BonjourBonjour », traduite en 5 langues, permet aux étrangers de géolocaliser à proximité de leur résidence les formations en français langue étrangère, classées par niveau et objectif pédagogique. Cette cartographie de l'offre de formation linguistique a fait l'objet de plus de 40 000 consultations.

Le partenariat avec le Centre des Monuments Nationaux (CMN)

Le 12 juillet 2022, la DIAN, l'OFII et le CMN ont signé une convention de partenariat pour faciliter l'accès des étrangers primo-arrivants au patrimoine historique et culturel national.

Au 1^{er} décembre 2022, 95 signataires de CIR avaient pu visiter un monument historique gratuitement avec la personne de leur choix et 4 visites de groupe ont été organisées au bénéfice d'organismes de formation du CIR.



Le partenariat prévoit également la mise à disposition à titre gracieux de monuments pour l'organisation de cérémonies de naturalisation par les préfectures.

La mise en œuvre de l'accord-cadre signé le 1^{er} mars 2021 entre l'État, l'OFII et le service public de l'emploi (SPE)

La SDIE a animé le suivi et la déclinaison territoriale de l'accord-cadre entre l'État, l'OFII et le SPE pour favoriser l'insertion professionnelle des étrangers primo-arrivants. 68 départements se sont engagés dans cette contractualisation afin de simplifier les parcours vers l'emploi, notamment par le renforcement des échanges de données entre l'OFII et Pôle emploi et la poursuite de l'expérimentation d'une action « d'aller vers » pour favoriser l'inscription en ligne à Pôle emploi au sein de 6 directions territoriales de l'OFII.

La poursuite des programmes d'accompagnement HOPE et du programme dédié aux familles yézidies

En 2022, le programme « hébergement, orientation et parcours vers l'emploi » (HOPE) a permis à 941 BPI de moins de 25 ans (+ 30 % par rapport à l'année 2021) de bénéficier d'un accompagnement global d'une durée de 8 mois pour accéder à un emploi dans un secteur en tension de recrutement.

Le programme d'accompagnement global à destination des familles yézidies accueillies en France suite aux engagements du Président de la République est arrivé à son terme en octobre 2022. 103 familles yézidies et leurs enfants ont fait l'objet d'un soutien renforcé (accès aux droits, à l'emploi, formation linguistique, soutien à la parentalité) prenant en compte leurs vulnérabilités par différents opérateurs associatifs favorisant ainsi leur intégration dans la société française.

L'appel à projets national commun DIAN/DIAIR

L'appel à projets national lancé en 2022 relatif à l'intégration des étrangers primo-arrivants, commun à la DIAN et à la DIAIR, a permis de soutenir 25 projets s'inscrivant dans les priorités de la politique d'intégration des étrangers primo-arrivants.

Les crédits déconcentrés

77 % des crédits de l'action 12 du programme 104 (64 M€) ont été mis à la disposition des préfets de région en 2022, contre 75 % en 2021. Ces crédits ont notamment été mis en œuvre à travers des appels à projets organisés soit au niveau régional, soit au niveau départemental. L'instruction ministérielle adressée aux préfets a défini les priorités d'action autour de :

- L'intégration par l'emploi avec un objectif de 60 % des crédits consacrés à cet axe ;
- Une attention particulière en direction des femmes dans une démarche « d'aller vers » et la systématisation de l'offre d'accompagnement des BPI vers l'emploi et le logement ;

- La mobilisation de la société d'accueil par la mise en place de projets de type Volont'R, de dispositifs de parrainage et de mentorat ainsi que les dispositifs favorisant la participation des étrangers aux programmes les concernant ;
- La poursuite de la dynamique des territoires d'intégration avec les collectivités locales, 15% des crédits délégués devant y être consacrés.

Le démarrage de la nouvelle programmation FAMI

La France est le deuxième État membre dont le programme national au titre du Fonds asile migration intégration (FAMI) a été adopté par la Commission européenne en 2022.

100 dossiers ont été déposés par des porteurs associatifs ou institutionnels lors du premier appel à projets du FAMI 2021-2027, au titre de l'objectif spécifique 2 « Migration légale et intégration ».

Les premiers dossiers ont pu être programmés dès fin 2022.



La poursuite de la coopération européenne en matière d'intégration

Lors de la présidence française de l'Union européenne, au premier semestre 2022, la SDIE a pris une part active dans la préparation des travaux et des manifestations de portée européenne relatives à l'intégration. À cet égard, la rencontre de haut niveau du 24 janvier 2022, à laquelle la ministre déléguée à l'insertion auprès de la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion et le directeur de cabinet de la ministre déléguée chargée de la citoyenneté ont participé, a permis aux participants issus de différents Etats membres, de partager leurs vues sur les défis actuels en matière d'intégration des ressortissants des pays tiers sur et par le marché du travail.

La SDIE s'est également impliquée dans l'avancement des travaux du Conseil de l'UE dans le domaine de l'intégration de concert avec la direction des affaires européennes et internationales (DAEI) et la Représentation permanente auprès de l'Union européenne (RPUE), en contribuant en particulier au groupe IMEX intégration du 8 mars 2022.

Dans le cadre du réseau européen de l'intégration, la SDIE a poursuivi les discussions relatives à la mise en œuvre du Plan d'action de l'UE 2021-2027 sur l'inclusion et l'intégration et a

participé aux échanges de bonnes pratiques sur l'accueil et l'intégration des personnes déplacées d'Ukraine.

Enfin, la SDIE a répondu à un appel à proposition dans le cadre de l'Instrument d'appui technique (IAT) de la DG Reform de la Commission européenne. Une étude sera ainsi réalisée par l'OCDE en 2023 sur les dispositifs de reconnaissance des qualifications et des compétences des étrangers en France et au niveau européen, ainsi que des recommandations en vue d'améliorer le cadre national. Dans le cadre de ce projet, la SDIE participe à la comitologie aux côtés de la DGEFP et du centre Enic Naric France, et assure le pilotage de la mobilisation des différentes parties prenantes.

Partie 2 : Nationalité

L'accès à la nationalité française est une compétence partagée entre les ministères de l'intérieur et de la justice. Le ministère de l'intérieur est compétent pour les acquisitions de nationalité par voies de naturalisation ou déclaratives à raison de conjoint, ascendant, frère ou sœur de Français. Il est également compétent pour les procédures de perte de nationalité. Cette politique publique est mise en œuvre par la sous-direction de l'accès à la nationalité française (SDANF). Cette sous-direction de la DIAN assure par ailleurs le pilotage du réseau déconcentré des 41 plateformes d'accès à la nationalité française sur le territoire métropolitain et ultra-marin.

L'activité 2022 a été fortement marquée par la transformation numérique avec la préparation de la généralisation du déploiement du téléservice NATALI (dématérialisation « de bout en bout » des demandes de naturalisation) et l'enrichissement de ses fonctionnalités.

En 2022, le nombre d'acquisitions de la nationalité française est redevenu conforme au niveau moyen constaté sur les cinq dernières années après une année 2020 fortement impactée par la crise sanitaire, puis par un rattrapage de l'activité en 2021. Ainsi, 78 711 personnes ont acquis la nationalité française via des procédures gérées par le ministère de l'intérieur (60 556 naturalisations et 18 155 enregistrements de déclarations, soit 23%). Parallèlement, le nombre de refus a augmenté, en particulier pour les procédures déclaratives à raison de conjoint de Français (10% des dossiers), principalement en raison d'une maîtrise insuffisante de la langue française (niveau B1 oral et écrit requis). En matière de naturalisation par décret, les décisions défavorables prises par les préfectures ont poursuivi leur progression et ont représenté 35% des demandes de naturalisations (30% en 2021, 29,5% en 2020).

Le nombre de retraits de la nationalité a également augmenté, avec notamment une hausse de 35% des décrets rapportant la nationalité française pour fraude. Cette tendance marquée à la hausse a concerné également les déchéances de nationalité (6 décrets signés) en lien, d'une part, avec l'augmentation significative du nombre de personnes éligibles à cette mesure compte tenu du nombre de condamnations pour terrorisme prononcées ces dernières années et, d'autre part, avec les efforts engagés pour améliorer la coordination entre les différents services concernés.

En 2022, les actions prioritaires de la SDANF se déclinaient autour de 4 axes stratégiques :

- favoriser l'appropriation des bonnes pratiques par le réseau territorial ;
- préparer le déploiement de NATALI et la déconcentration de l'enregistrement des déclarations ;
- développer les dispositifs de prévention et de lutte contre la fraude ;
- adapter l'organisation de la SDANF au renouvellement de ses enjeux stratégiques.

1. Actions emblématiques en 2022

Optimiser les processus

L'année 2022 fut marquée par l'élaboration d'un guide des bonnes pratiques à l'attention des plateformes. Intitulé « Lignes directrices », ce document, diffusé aux préfectures le 9 juin 2022, recense les bonnes pratiques pour améliorer l'organisation et la performance des plateformes en vue de la généralisation de la téléprocédure NATALI. Ses dispositions s'appliquent aussi bien aux procédures décret que par voies déclaratives.

Il détaille comment piloter le flux entrant et apurer les stocks de dossiers avant l'arrivée de NATALI, optimiser la réception des dossiers, améliorer la communication auprès des usagers, rationaliser les circuits des enquêtes de sécurité et judiciaires, perfectionner la fin du processus de l'instruction, améliorer l'organisation de la plateforme selon ses spécificités et maximiser la performance.

Par ailleurs, des actions ont été menées pour poursuivre la montée en qualité des entretiens, mieux les préparer en amont et adapter leur durée en fonction de leur complexité.



Mise en situation pour deux référents assimilation

Dans ce cadre, les référents assimilation des plateformes ont été réunis à l'occasion d'un séminaire, qui s'est tenu le 5 mai 2022 à Nantes, dont la thématique principale portait sur la détection des signaux faibles de radicalisation. Les séquences, alternant théorie (interventions en plénière) et pratique (mises en situation lors d'ateliers à partir de cas pratiques inspirés de dossiers réels) étaient animées par les équipes de la SDANF accompagnées de deux universitaires – une professeure de droit, Mathilde Philip-Gay, et un islamologue, Michel Younes – et de deux représentants des services de renseignement : direction générale de la sécurité

intérieure / Unité de concours à la lutte anti-terroriste (DGSI/UCLAT) et du Service central du renseignement territorial (SCRT).



Intervention d'un universitaire lors du séminaire assimilation

En application de la convention entre la DGEF, la Direction générale des collectivités territoriales (DGCL) et l'ANCT, le plan Valeurs de la République et Laïcité (VRL) a été déployé. Des agents de la SDANF, dûment habilités, ont formé 33 représentants de plateformes – pour l'essentiel des référents assimilation – au module de niveau 2 en septembre et octobre 2022. Ceux-ci ont ensuite organisé localement des modules de sensibilisation pour l'ensemble des agents de plateformes réalisant des entretiens réglementaires.

Enfin, dans un souci de réduction des délais d'instruction des procédures déclaratives au profit de l'usager, des travaux juridiques ont été menés afin de permettre la déconcentration de l'enregistrement des déclarations en 2023 via la délégalisation d'un article du code civil. L'aval a été donné par décision du Conseil constitutionnel du 24 février 2022.

Poursuivre la transformation numérique

En janvier 2022, l'expérimentation dans six plateformes de la téléprocédure NATALI sur la procédure de naturalisation par décret a été élargie aux plateformes de Lyon et Grenoble.

Sept comités de suivis ont été organisés au cours de l'année, associant l'ensemble des plateformes pilotes et la direction de programme « Administration numérique pour les étrangers en France » (DP ANEF). Ces comités ont permis l'identification et le suivi des anomalies et des besoins d'évolution. Cette période a également été mise à profit pour parfaire le dispositif d'accompagnement des plateformes : enrichissement du guide utilisateur au gré des livraisons de nouvelles fonctionnalités, élaboration d'un guide métier, organisation de deux sessions de formation à destination des formateurs locaux NATALI, création d'un chatbot utilisateur. Côté usagers, le dispositif d'accompagnement a également été enrichi avec la

réalisation d'une vidéo en motion design et d'un chatbot usager qui sera mis en service le 7 juin 2023.

L'année a été largement consacrée, d'une part à la préparation du déploiement de NATALI aux plateformes non expérimentatrices (organisation de réunions « dialogues territoriaux » permettant le partage des bonnes pratiques issues du retour d'expérience ainsi que la diffusion de la base documentaire utile via la plateforme RESANA), d'autre part aux travaux de cadrage fonctionnels de nouveaux macros processus à développer (conception des décrets, formalisation et traitement des RAPO, formalisation et traitement des décrets rectificatifs et modificatifs, traitement des demandes de francisations concomitantes au décret, acquisition de la nationalité française par déclaration, organisation des cérémonies).

Ces travaux fonctionnels se sont accompagnés d'un important volet légistique. L'examen des projets de décret (traitement de données et refonte du décret n° 93-1362 du 30 décembre 1993) par la CNIL et le Conseil d'Etat en fin d'année ont permis de conforter les processus ainsi mis en place.

NATALI en chiffres

8 plateformes pilotes

31 départements concernés

256 264 demandes

déposées en ligne
(dont 211 875 brouillons)

7 comités de suivi organisés
entre septembre et décembre 2022

2 Sessions de formations

1 premier décret NATALI publié
(47 noms inscrits)

Lutter contre la fraude

En collaboration avec la Direction de la modernisation et de l'action territoriale (DMAT), la SDANF a consolidé l'organisation de son réseau territorial et redéfini ses missions afin de mieux articuler l'action respective du correspondant fraude accès nationalité et séjour et du référent fraude départemental.

De nombreuses actions ont été mises en place en 2022 telles que l'élaboration d'une cartographie trimestrielle des fraudes externes, la refonte du protocole SDANF/ SCEC et la mise en place d'indicateurs de suivi des fraudes sur le réseau diplomatique et consulaire, le rattachement du périmètre accès à la nationalité au protocole d'échange d'informations contre la fraude avec les organismes de protection sociale, l'intégration d'un module lutte contre la fraude externe et prévention de la fraude interne dans les formations « métier » dispensées par la SDANF, les réflexions engagées pour la mise en place d'un parcours formation fraude en liaison avec la Mission d'Expertise lutte contre les fraudes (MELUF) et la sous-direction du recrutement et de la formation (SDRF), et l'élaboration d'un guide fraude.

Réorganiser la SDANF pour répondre aux nouveaux enjeux

Réussir cette transition numérique nécessitait de revoir et d'adapter l'organisation de la SDANF en recentrant le travail des équipes sur des tâches à forte valeur ajoutée, tout en accompagnant le changement. Pour ce faire, une démarche de co-construction avec l'ensemble des agents et de l'encadrement a été mise en œuvre. Plus d'une trentaine d'ateliers ont été conduits entre octobre 2021 et avril 2022 afin d'évaluer les impacts de NATALI, définir de nouveaux processus et une organisation cible, avec la participation de plus de 80 agents.

Le nouvel organigramme de la SDANF, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2023, est construit autour de trois principes directeurs : lisibilité, cohérence fonctionnelle et mutualisation.

Les principales modifications portent notamment sur :

- la création de deux départements : un département expertise et qualité et un département ressources et modernisation ;
- la création d'un bureau de la relation usagers et partenaires institutionnels au sein du département ressources et de modernisation ;
- la fusion du bureau des décrets avec celui des déclarations (rapprochement des pratiques métiers avec une fonction contrôle qualité renforcée dans la perspective de la déconcentration de l'enregistrement des déclarations) ;
- le renforcement de l'encadrement de proximité avec la création de sections au sein des bureaux dont la taille le justifie.

La mise en œuvre de la réorganisation s'est accompagnée d'un ambitieux plan triennal de formation et d'accompagnement à la mobilité interne et externe. Parallèlement, un plan Qualité de Vie au Travail a été élaboré et la refonte du projet de service engagée.

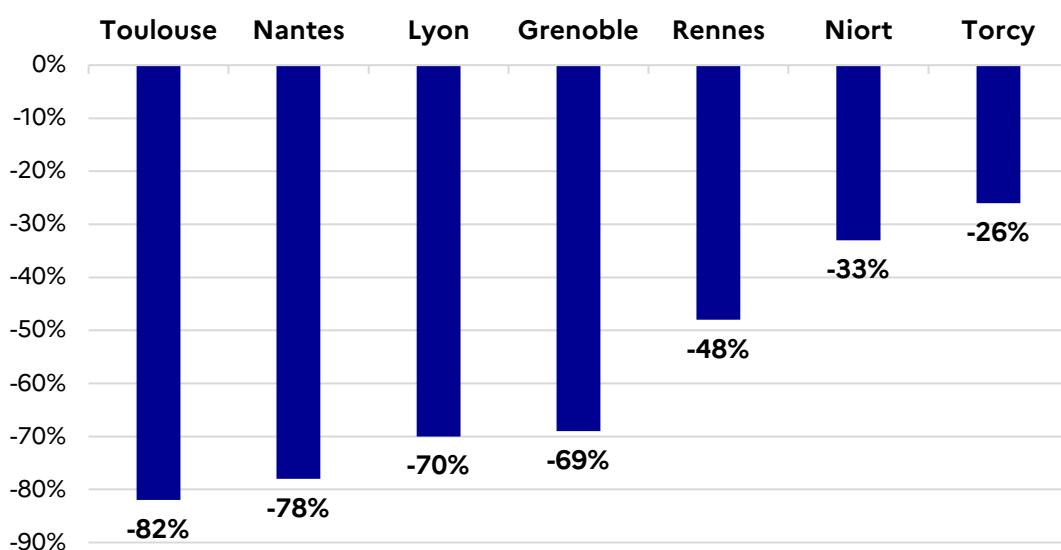


Pour partager ces évolutions, l'ensemble des agents de la SDANF se sont réunis le 19 septembre 2022 à l'occasion d'un séminaire hors les murs. Différents ateliers ont permis d'enrichir le projet de service et de renforcer la cohésion d'équipe.

2. Pilotage resserré et animation du réseau territorial

Au cours de l'année 2022, la SDANF a poursuivi ses déplacements et sa démarche de soutien aux équipes des plateformes. 9 audits sur site ont été réalisés et donné lieu à une contractualisation contenant des recommandations pour améliorer les processus. Par ailleurs, 12 bilans intermédiaires ont été réalisés avec des préfectures qui avaient déjà contractualisé afin d'évaluer l'état d'avancement des actions préconisées et mener, si besoin, des actions correctives.

Ce pilotage resserré a ainsi permis une forte diminution du stock des dossiers de naturalisation pour 7 plateformes auditées sur 15 entre 2021 et juin 2022 :



Comme suite aux préconisations de la SDANF pour la gestion des dossiers incomplets, le nombre de décisions de classement sans suite est passé de 1 575 en 2021 à 8 014 en 2022.

L'accès aux ressources documentaires à tous les agents des plateformes (et non plus uniquement à l'encadrement) a été permis via l'ouverture, en juillet 2022, de la nouvelle plateforme collaborative Resana qui compte désormais 500 membres actifs.

Outre la production de guides, la SDANF a également formé 56 nouveaux agents instructeurs au volet « naturalisation par décret » et aux procédures déclaratives, et 16 nouveaux cadres de plateforme à la règlementation et aux outils de pilotage de l'activité.

Ce travail d'animation du réseau des plateformes s'est conclu en fin d'année par le séminaire des responsables de plateformes, ouvert par la secrétaire d'Etat chargée de la citoyenneté, et consacré aux modalités opérationnelles du déploiement de NATALI, aux plans d'assurance qualité et à la préparation de la déconcentration des procédures déclaratives.

Enfin, des actions de communication auprès des usagers ont été menées afin d'améliorer la complétude des dossiers. La rubrique « accueil des étrangers » des sites internet des préfectures sièges des plateformes a été revue. Les informations ont été harmonisées en lien avec la Direction de l'information légale et administrative (DILA) afin d'orienter les usagers vers le site de référence [service-public.fr](https://www.service-public.fr). Un simulateur et des vidéos sur les conditions à remplir et documents à fournir pour la procédure déclarative par mariage y ont été ajoutés. Afin de mieux accompagner les usagers dans leurs démarches, un kit destiné aux réseaux d'aidants a été communiqué aux plateformes, aux partenaires associatifs, aux centres communaux d'action sociale, aux missions locales, aux délégués du Préfet dans les quartiers, etc. Il a fait également l'objet d'un post LinkedIn qui a été l'un des plus vus de la DGEF en 2022.

3. Autres projets structurants

La 2^e édition de l'appel à projet visant à renforcer l'attractivité des cérémonies d'accueil dans la citoyenneté française a été lancée le 23 mai 2022. La principale innovation porte sur la possibilité d'organiser désormais ces cérémonies à titre gratuit dans les monuments nationaux, sur la base d'une convention entre le Centre des monuments nationaux, la DGEF et l'OFII. Les 5 projets retenus en 2022 (contre 3 en 2021) financés à hauteur de 19 535€ portaient principalement sur la valorisation de parcours de naturalisés au travers de portraits photos et vidéo, et l'organisation d'une visite du mémorial de Caen pour les nouveaux Français.

Partie 3 : Foyers de travailleurs migrants

L'année 2022 a marqué les 25 ans du Plan de Transformation des Foyers de Travailleurs Migrants (PTFTM), lancé en 1997 par l'Etat, piloté par la **Commission interministérielle pour le logement des populations immigrées (CILPI)** dès 1998 en lien avec les acteurs institutionnels et associatifs du secteur, afin de transformer d'anciens foyers en résidences sociales.

Cette politique publique en faveur de l'intégration sociale par le logement, se traduit à ce jour par un taux de réalisation de plus de 83%. Elle a permis de lutter efficacement depuis 25 ans contre le mal-logement, par la rénovation de plus de 75 000 places de foyers, et contre l'exclusion sociale, par la mise en place de projets sociaux et le financement de mesures d'accompagnement social. A l'origine initié par le FAS remplacé par le FASILD, ce financement l'est depuis 2009 par la DGEF sur son BOP 104 (7,7 millions d'euros en 2022).

En 2022, la validation de sept opérations de traitement en Ile-de-France, dans le Grand-Est et en Hauts-de-France, donnera lieu à la création de sept résidences sociales portées par ADOMA et COALLIA, pour un coût global avoisinant les 104 millions d'euros.

2022 a aussi vu l'arrivée en mai dernier de la nouvelle déléguée générale, Sandrine Cordeiro-McGrath, à la tête de la CILPI.

1. Actions emblématiques en 2022 sur le PTFTM

Après deux années de crise sanitaire, le constat de la nécessité d'accélérer le plan de traitement a donné lieu à l'élaboration d'une réflexion destinée à être transmise aux cabinets du ministère de l'intérieur et du Logement, pour identifier les freins et les leviers pertinents à la levée des situations de blocages.

Parmi les freins identifiés, figurent l'indisponibilité du foncier, la crainte des résidents de voir leur pouvoir d'achat et leur cadre de vie disparaître, l'augmentation actuelle des coûts de la construction pour les bailleurs.

Revue de programme PTFTM destinée à définir le nombre de structures restant à transformer à la fin de 2022

Le secrétariat de la CILPI a par ailleurs lancé une opération de mise à jour des bases de données du plan de traitement. Dans cette perspective, La CILPI a mené des échanges avec l'ensemble

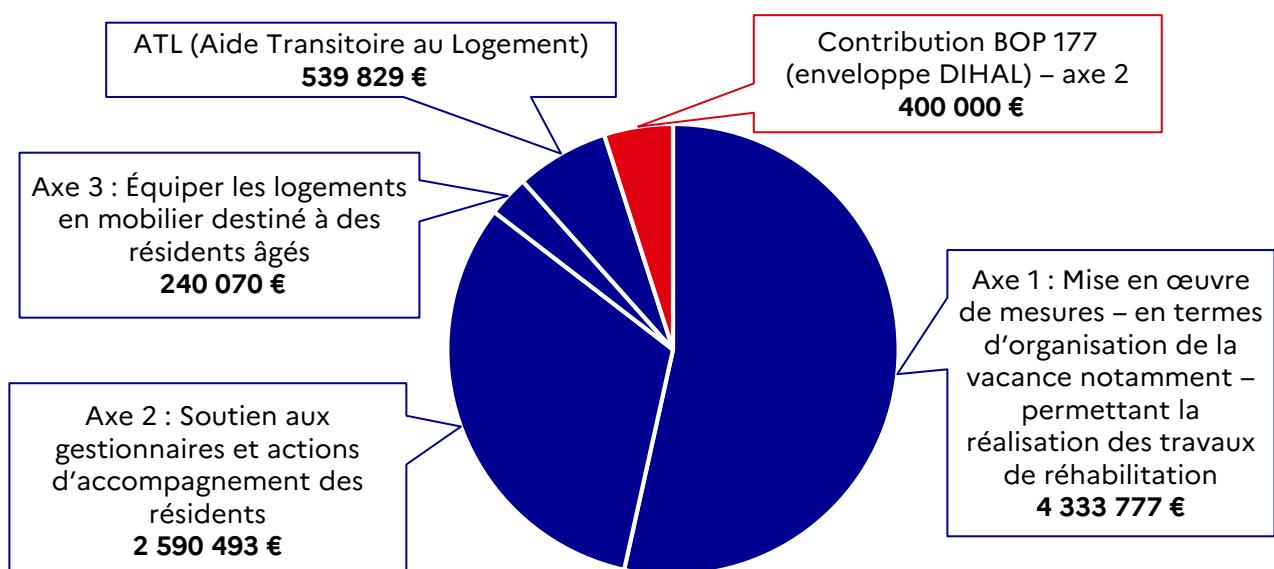
des gestionnaires, des propriétaires et les services déconcentrés de l'Etat permettant d'aboutir à la définition d'une liste stabilisée et actualisée d'une part des FTM restant à transformer et d'autre part des résidences sociales « sans travaux » susceptibles de réintégrer le PTFTM. Une liste unique donnant une visibilité sur les structures à transformer dans les 5 à 10 ans à venir fera préalablement l'objet d'un examen dans le cadre d'un groupe de travail CILPI/Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages (DHUP)/Action Logement Services (ALS), avant sa soumission à la validation de la Commission au premier semestre 2023.

2. Autres projets structurants : l'AAP

Bilan de l'appel à projets CILPI DIAN 2022

En 2022, **8 131 100 € de subventions** (7 731 100€ de crédits du BOP 104 abondés d'une enveloppe exceptionnelle de 400 000 € du BOP 177 géré par la DIHAL dans le cadre de la stratégie pauvreté) ont été alloués au titre de l'appel à projets national aux associations et gestionnaires de foyers dans le cadre de l'accompagnement du plan de traitement (27 porteurs) :

Subventions versées en 2022



Dans la continuité des actions soutenues suite à la crise sanitaire de 2020 et plus particulièrement au titre de la santé des résidents, la CILPI a financé le lancement d'une étude scientifique nationale, « Covidéoscopie » portée par la SCOP Confluence, permettant d'évaluer l'impact de la pandémie du COVID-19 sur la santé des migrants âgés et d'appréhender leurs besoins en santé ([cf. annexe 5](#)). Les résultats de cette étude qui ne sont

pas encore finalisés mettent déjà en évidence une aggravation à la fois des risques socio-sanitaires sur de très nombreux résidents (diminution des capacités cognitives avec troubles dépressifs) et des risques psycho-sociaux, sur les professionnels accompagnants.

La CILPI a également soutenu des projets innovants d'inclusion numérique et aux nouvelles technologies des résidents. C'est le cas des ateliers mis en place par la Fédération Médico-Sociale des Vosges (FMS 88) en partenariat avec un Fab'Lab local, en proposant la création d'objets du quotidien par les résidents eux-mêmes ([cf. annexe « Fab'lab »](#)).

3. Pilotage et animation des réseaux

A la suite à sa prise de fonction, la nouvelle déléguée générale, Sandrine Cordeiro-McGrath, a rencontré les services locaux de l'Etat d'Ile-de-France, région qui représente environ 40% des foyers restant à transformer.

Les problématiques locales évoquées ont permis de mettre en lumière la difficulté à reconstituer la capacité des logements dans des départements déjà fortement dotés en logements sociaux, le manque de foncier disponible, l'absence d'une organisation régionale qui favoriserait l'interdépartemental dans ce cadre, la mauvaise connaissance de la part des élus de ce qu'est une résidence sociale, et l'insuffisance des crédits de l'Etat dédiés à l'aide à la gestion locative sociale (AGLS).

Outre les pistes de travail préconisées, les services de l'Etat en IDF ont fait part, en matière d'accompagnement social, de la nécessité de faire évoluer les critères et des modalités d'attribution de l'AGLS et de considérer une augmentation de cette enveloppe pour répondre aux besoins locaux. Une problématique bien identifiée par la DIHAL dans sa feuille de route des résidences sociale lancée en 2021 et en cours de mise en œuvre. Ce fut également l'occasion pour la nouvelle déléguée générale de rencontrer les grands partenaires associatifs du Plan de traitement que sont l'UNAFO (fédération professionnelle du logement accompagné) ainsi qu'ADOMA, COALLIA et ADEF habitat, gestionnaires/bailleurs principaux du parc de foyers de travailleurs migrants et des résidences sociales qui en sont issues. En parallèle, le secrétariat de la CILPI a participé à seize comités de pilotage (COPIL) et huit comités techniques (COTECH) dans le cadre de la conduite du Plan de traitement des foyers de travailleurs migrants.

Afin d'améliorer la connaissance mutuelle des missions internes dans chaque direction, dans un souci de transversalité, la CILPI a organisé en 2022 des visites de terrain dans des FTM et des résidences sociales à l'intention des agents de la DIHAL et de la DIAN ([annexe 5](#) et [annexe 6](#)).

Partie 4 : Portrait de la DIAN

Les directions et services de la direction générale des étrangers en France (DGEF) sont placés sous l'autorité du Directeur général, Éric Jalon. La direction générale des étrangers en France assiste le ministre de l'intérieur et des outre-mer et la secrétaire d'Etat chargée de la citoyenneté dans l'exercice de ses missions relatives à l'immigration, à l'asile, à l'intégration et à l'accès à la nationalité française.

La DGEF est compétente pour traiter de la réglementation en matière de visas, des règles générales en matière d'entrée, de séjour et d'exercice d'une activité professionnelle en France des ressortissants étrangers, de la lutte contre l'immigration irrégulière, le travail illégal et la fraude documentaire, de l'asile, de l'intégration des étrangers primo-arrivants et de l'accès à la nationalité.

1. Missions de la direction de l'intégration et de l'accès à la nationalité (DIAN)

La DIAN définit et met en œuvre la politique d'intégration des étrangers accédant pour la première fois au séjour en France et souhaitant s'y installer durablement.

Elle s'appuie pour ce faire sur le réseau déconcentré des services de l'Etat et mobilise les acteurs institutionnels, économiques et associatifs afin d'assurer la mise en œuvre de la politique d'intégration des étrangers primo-arrivants.

Elle élabore et met en œuvre les règles en matière d'acquisition et de perte de la nationalité pour les procédures du ressort du ministère de l'intérieur, à savoir les naturalisations par décret et les déclarations par mariage, et en qualité d'ascendants ou de frère et sœur de Français.

Enfin, elle participe aux travaux de la Commission interministérielle pour le logement des populations immigrées (CILPI) dans le cadre du Plan de traitement des foyers de travailleurs migrants.

Au sein de la DIAN :

La sous-direction de l'intégration des étrangers (SDIE) :

- assure la conception, le pilotage et la coordination du parcours d'intégration républicaine, qui commence par un outil spécifique, le contrat d'intégration républicaine (CIR), mis en œuvre par l'OFII avec une formation civique obligatoire, une formation linguistique, un entretien individualisé pour orienter vers les services de proximité et notamment le service public local de l'emploi ;
- mobilise les acteurs institutionnels, économiques, sociaux, et notamment le réseau associatif dans une logique interministérielle, territoriale et de plus en plus contractuelle avec les collectivités locales, pour compléter et consolider ce parcours d'intégration. Elle dispose de crédits (nationaux et européens), essentiellement délégués aux préfets, pour assurer la mise en œuvre de cette politique.

La sous-direction de l'accès à la nationalité française (SDANF) :

- élabore et met en œuvre les règles en matière d'acquisition et de perte de la nationalité, et pilote et contrôle les procédures d'accès à la nationalité du ressort du ministère ;
- assure l'animation, la formation et la coordination, dans les dimensions métiers, du réseau des plateformes d'accès à la nationalité française (41 plateformes en métropole et outre-mer, sous l'autorité des préfets) chargées de l'instruction des demandes, notamment dans le cadre de la démarche dite « Feuille de route » ;
- répond aux demandes de preuve en matière de nationalité française ainsi qu'aux recours concernant les décisions individuelles défavorables (traitement du contentieux).

La commission interministérielle pour le logement des populations immigrées (CILPI) :

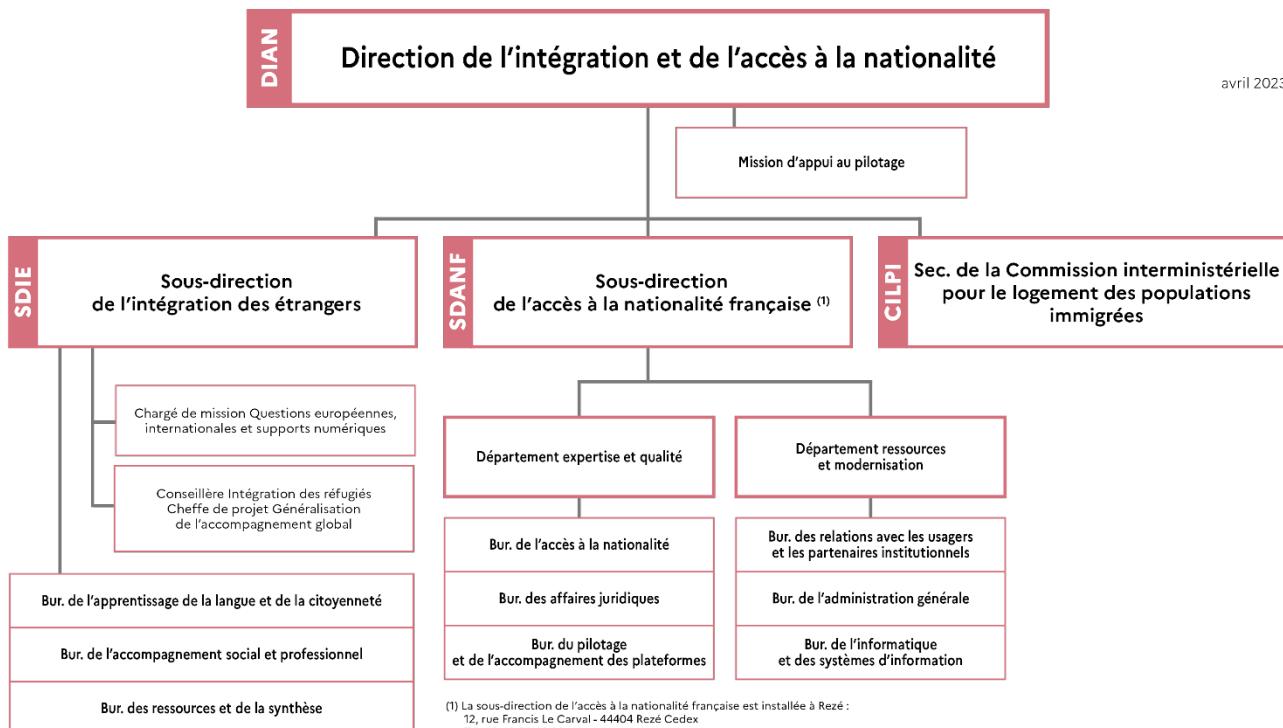
- assure le secrétariat de la commission interministérielle, présidée par le Délégué interministériel à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL) et en lien avec le ministère du logement ;
- gère le Plan de traitement des foyers de travailleurs migrants lancé en 1997 ;
- conduit l'accompagnement social du Plan de traitement des foyers de travailleurs migrants (PTFTM), qui représente la part DIAN de ses activités, pour un budget annuel d'environ 8 millions d'euros.

2. Organisation

La DIAN est composée d'environ 140 agents, répartis entre ces trois structures très différentes implantées sur trois sites distincts dont l'un, situé près de Nantes, compte l'essentiel des effectifs :

- 1) une sous-direction de production administrative et d'animation de réseau territorial, la **SDANF**, localisée en Loire-Atlantique à Rezé, composée de 110 agents, essentiellement de catégorie B et C ;
- 2) une sous-direction ayant un rôle de chef de file interministériel et d'animation de réseaux nombreux, la **SDIE**, comptant une vingtaine d'agents de catégorie A qui travaillent avec une multiplicité d'acteurs tant en interne, avec les services de l'Etat au niveau national et au niveau territorial, qu'à l'externe, avec les collectivités, les associations, les représentants du monde économique et de la culture, etc. Bref tous ceux susceptibles de contribuer à l'intégration effective des étrangers, dont les réfugiés ;
- 3) la **CILPI**, structure atypique légère, qui compte 4 agents, sous la double autorité de la DIHAL et de la DIAN.

Son directeur, David Coste, est appuyé par son adjointe, cheffe de service, Anne Brosseau, et par la mission d'appui au pilotage (MAP). La MAP, créée au 1^{er} septembre 2022, est composée d'une cheffe de la mission, d'une chargée de mission affaires transversales et communication, d'une chargée mission budgétaire et ressources humaines et de deux secrétaires.



(1) La sous-direction de l'accès à la nationalité française est installée à Rezé :
12, rue Francis Le Carval - 44404 Rezé Cedex
Tél. 02 40 84 46 00

3. Moyens budgétaires

Au sein du programme 104 « Intégration et accès à la nationalité », le montant des crédits exécutés en 2022 au titre des actions que la DIAN pilote a atteint :

- 100,26 M€ versés à l'OFII (action 11) pour les formations civiques et linguistiques dans le cadre du contrat d'intégration républicaine (CIR) ;
- 83,44 M€ sur l'action 12 consacrée aux crédits d'intervention pour l'intégration des étrangers dont les réfugiés, complétés par les fonds européens du FAMI à hauteur de 6,01 M€ (cadre financier pluriannuel 2021-2027 d'un montant global de 295,12 M€). Le pilotage des actions d'intégration des réfugiés est depuis mars 2021 de la responsabilité de la direction ;
- 1,39 M€ sur l'action 14 consacrée à l'accès à la nationalité française ; etc. ;
- 7,73€ sur l'action 16 consacrée aux actions d'accompagnement du Plan de Traitement des Foyers de Travailleurs Immigrés.

4. Contacts

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER
Direction générale des étrangers en France
Direction de l'intégration et de l'accès à la nationalité

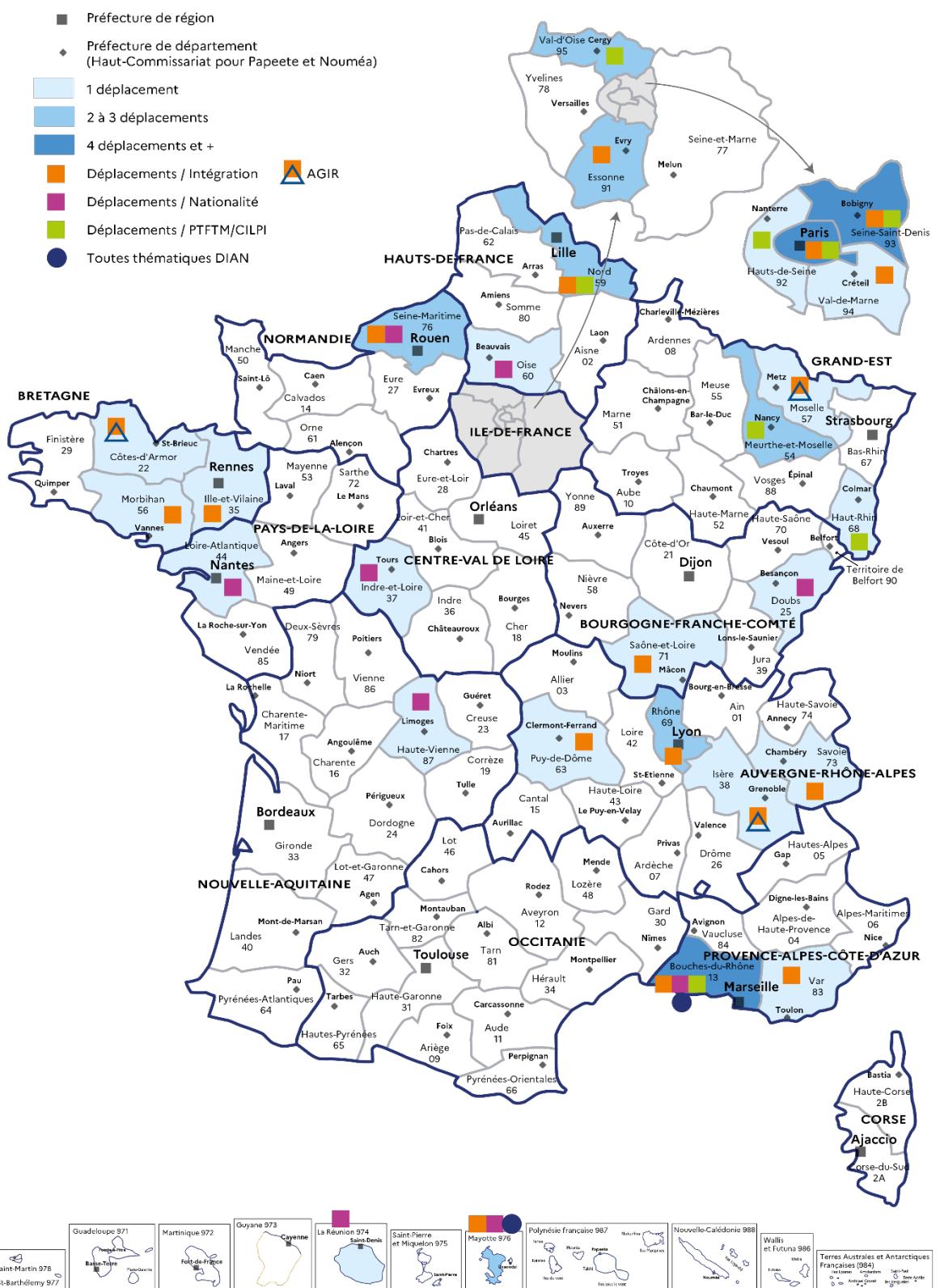
Immeuble Garance : 18, rue des Pyrénées Paris 20^{ème}
Adresse postale : Place Beauvau 75800 Paris Cedex 08

Tél. secrétariat de direction : 01 72 71 68 22 ou 24
secretariat-dian-dgef@interieur.gouv.fr
dian-dgef@interieur.gouv.fr

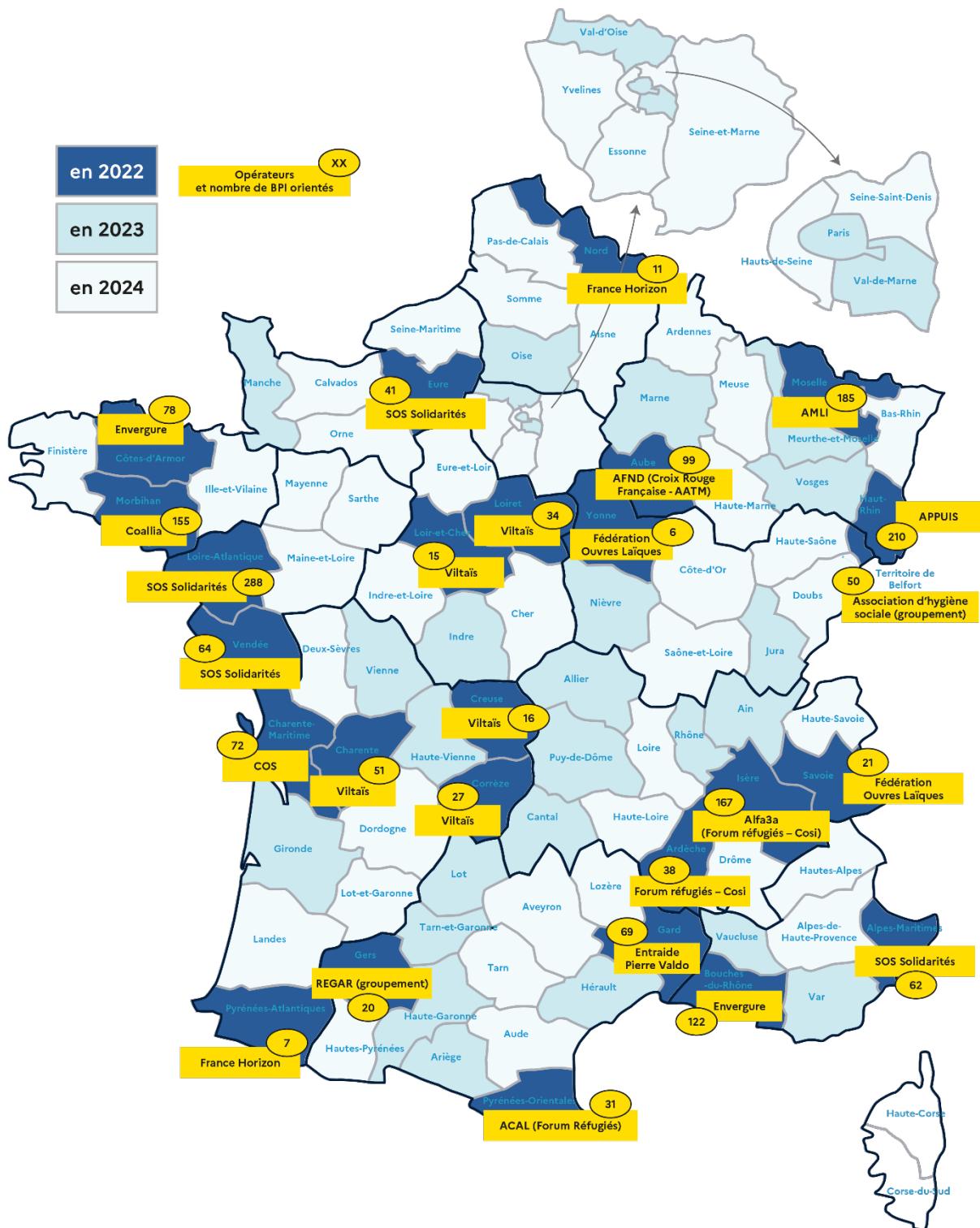
Contact SDIE : sdie-dian-dgef@interieur.gouv.fr
Contact SDANF : sdanf-sousdir@interieur.gouv.fr
Contact CILPI : contact.cilpi@dihal.gouv.fr

ANNEXES

Annexe 1 : carte des déplacements de la DIAN (année 2022)



Annexe 2 : carte du déploiement AGIR



Annexe 3 : bilan de la Semaine de l'intégration 2022



Le bilan de la Semaine de l'intégration 2022 est téléchargeable ici :

[https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Integration-
et-Acces-a-la-nationalite/Semaine-de-l-integration-
des-etrangers-primo-arrivants-en-France-du-17-au-21-
octobre-2022](https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Integration-et-Acces-a-la-nationalite/Semaine-de-l-integration-des-etrangers-primo-arrivants-en-France-du-17-au-21-octobre-2022)

Annexe 4 : nombre d'acquisitions de la nationalité française

Acquisitions de la nationalité française par décret et par déclaration (mariage, descendants, fratries)

	2018	2019	2020	2021	2022	Évolution 2022/2021
A. Par décret	55 830	49 671	41 927	75 249	60 556	-19,5%
adultes	40 855	36 462	30 981	54 671	44 913	-17,8%
enfants	14 975	13 209	10 946	20 578	15 643	-24,0%
B. Par déclaration : mariage	21 000	25 262	18 223	17 280	16 465	-4,7%
adultes	20 432	24 547	17 724	16 780	15 961	-4,9%
enfants	568	715	499	500	504	+ 0,8%
C. Par déclaration : descendants et fratries	948	1 777	1 221	1 563	1 690	+ 8,1%
TOTAL (A+B+C)	77 778	76 710	61 371	94 092	78 711	-16,3%

Sources : DGEF : SDANF – DSED

Champ : France entière

Note de lecture : sur les 78 711 acquisitions de nationalité en 2022, 16 465 étaient des acquisitions à raison du mariage (y compris les effets collectifs)

Annexe 5 : recherche-action « Covideoscopie »

Covideoscopie est un projet de recherche-action élaboré par la Scop Confluence dont l'objet vise à décrire, analyser et comprendre l'expérience vécue et les pratiques des professionnels, des personnes âgées immigrées et de leurs proches, confrontés à l'anxiété, à la maladie, la continuité des soins, la vie durant le confinement et depuis le déconfinement.

L'étude porte plus précisément sur l'analyse des besoins en santé et en soutien psychosocial des migrants âgés en contexte de pandémie de la Covid-19, l'amélioration de la compréhension des enjeux socio-culturels et systémiques qui affectent les mesures et recommandations de prévention de santé publique, l'élaboration d'outils innovants prenant en compte la santé dans tous ses aspects en contexte de crise sanitaire.

La recherche-action dont l'analyse est actuellement en cours a permis dans un premier temps de mieux comprendre les réactions, stratégies et adaptation des professionnels et de résilience des personnes âgées immigrées en contexte de crise sanitaire. La valorisation de cette étude donnera lieu à une publication scientifique ainsi que des recommandations d'actions notamment en santé mentale pour les personnes âgées et en soutien psychosocial et culturel pour les professionnels.

La méthodologie scientifique s'appuie sur le recueil de données et des entretiens semi-dirigés puis une l'analyse de données qualitatives et quantitatives.

1/ Recueil de données à partir d'un questionnaire en ligne utilisé pour recueillir les enjeux rencontrés lors de la pandémie de la COVID-19 et recensement des pratiques innovantes qui ont été développées pour répondre aux besoins des migrants âgés

2/ Entretiens semi-dirigés avec les migrants âgés autour de la pandémie et ses conséquences psychosociales sur leurs habitudes de vie

L'étude s'appuie sur des données recueillies auprès de migrants âgés, aux acteurs professionnels ou qui seront amenés à accompagner les personnes âgées migrantes.

- Migrants âgés : 100 migrants âgés vivant en résidences sociales sur trois territoires (Bouches-du-Rhône, Occitanie et Vaucluse)
- Professionnels : 30 dans pour chaque département issu des conseils départementaux, des CCAS et des cadres des établissements médico-sociaux (directeurs, chefs de service, cadres intermédiaires)
- Étudiants : 100 étudiants travailleurs sociaux (assistants sociaux, éducateurs, animateurs socio-culturels) et étudiants en soins infirmiers dans les départements précités

Premiers éléments d'analyse

Les résultats du focus group sur les territoires des Bouches du Rhône, du Vaucluse et du Gard ont permis de mettre en saillance plusieurs facteurs :

- Augmentation des risques socio -sanitaires par les comportements et/ou représentations des personnes âgées immigrées (PAI). 50% des résultats font référence à des comportements délétères et une diminution des capacités cognitives des PAI avec troubles dépressifs, émotionnels. A savoir que les professionnels relèvent aussi un syndrome de glissement avec perte d'intérêt, d'appétit, de sommeil et envie de mourir pour les PAI fragilisés.
- État perçu de la gestion médicale et paramédicale (70% score d'anxiété et de dépression chez les professionnels). Ce score est le reflet de la demande de soutiens psychologiques des professionnels sur plusieurs niveaux : (1) afin de prévenir les risques psychosociaux et (2) d'entretenir une santé organisationnelle saine, (3) limiter l'impact sur la santé physique et mentale des professionnels. L'analyse des recueils de données PAI/professionnels a permis l'élaboration d'actions en santé mentale mises en place par Confluence Institut sur l'ensemble des résidences sociales. L'échange et le soutien psychologique ont contribué fortement dans les changements et l'amélioration de comportements de santé des (80%) des PAI. (65%) des professionnels sont satisfaits du soutien apporté par Confluence. Ces derniers mentionnent tous une plus grande distance psychologique qui favorise une manière renouvelée de pensée en termes de concrétisation, de faisabilité et d'ouverture à d'autres outils réfléchis indispensables à l'accompagnement des PAI...

Livrable attendu à l'issue de l'étude :

- Guide des bonnes pratiques spécifiques aux personnes âgées migrantes pour la prévention contre la Covid-19 ;
- Recensement des différentes configurations des dispositifs innovants repérés sur le terrain pour ce public en lien avec la Covid-19 ;
- Création d'outils permettant d'améliorer l'accès en santé et aux services psychosociaux des migrants âgés à travers une mutualisation des ressources et des bonnes pratiques des professionnels.

Annexe 6 : projet Fab'Lab FMS88

Le projet de partenariat avec le LabHaut Comtois (Fab'Lab)⁴ est né d'une envie commune d'offrir aux résidents du Foyer de travailleurs migrants un atelier de création et de fabrication d'objets. Les résidents se rendent au sein du Fab Lab où ils réalisent des objets destinés à leur nouveau logement.

Les objectifs principaux sont de sensibiliser les résidents aux nouvelles technologies, de les accompagner vers l'inclusion numérique, mais également de développer du lien social et de favoriser l'ouverture des résidents sur l'extérieur car l'atelier leur donne l'occasion de partager des moments conviviaux avec d'autres personnes différentes du foyer.

La finalité de l'exercice porte également sur la prévention contre le vieillissement puisqu'il est proposé des solutions pour éviter la perte de documents administratifs importants (ex titres de séjour, d'accès aux droits...), par exemple la création d'un support pour documents administratifs.

Ainsi plusieurs objets pratiques ont d'ores et déjà été créés, comme des étiquettes de boîte aux lettres et la signalétique des bâtiments. A la demande d'un résident, une cabane à oiseaux a également été montée en totalité (choix des matériaux, découpe laser, assemblage, peinture). Par ailleurs, des étiquettes avec les noms des plantes ont été réalisées pour référencer les légumes et les aromates du jardin partagé situé à côté du foyer. Certaines séances ont également permis de réparer plusieurs objets grâce à la création des pièces qui ne sont plus commercialisés (magnétoscope, mixeur) sur des imprimantes 3D.

Si au départ, les résidents étaient plutôt timides en termes de participation, la pédagogie du responsable du Fab'Lab a permis, au fil des séances, de remporter l'adhésion des résidents et de nombreuses idées ont émergé.

⁴ Le LabHaut Comtois (Fab'Lab) est un espace où les **créateurs, ingénieurs, entreprises, grand public, ou étudiants viennent partager leurs savoirs** et ont accès à divers matériels pour fabriquer / expérimenter un projet (imprimantes 3D, scanner 3D, plotter de découpe, presse à chaud, découpeuse laser et autres outils). **C'est un lieu de création et d'échanges ouvert aux particuliers toutes compétences confondues** (étudiants, bricoleurs, curieux, créateurs, retraités, ...) **comme aux entreprises.**

Le FabLab propose différents outils numériques (matériel informatique, imprimante 3D, outillage...) pour fabriquer des objets, créer des pièces de rechange ou encore développer des prototypes. Plusieurs entreprises ont recours aux services du Lab'Haut Comtois pour mettre au point de nouveaux prototypes ou réparer des pièces qui ne sont plus commercialisées.



Un usager de la résidence « La Ballastière » débute l'étape de la peinture du nichoir réalisé les séances précédentes.
(11 octobre 2022 au Fab Lab de la communauté de communes de la Haute Comté, Fougerolles)



Réalisation d'une signalétique à la découpeuse laser en matériel recyclé, pour le jardin partagé de la résidence « La Ballastière ».